

Séance du 23 Juillet 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 17 juillet 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisaut, M. Gouffrant, Mmes Durruty, Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Soroste à M. le Maire ; Mme Chevrel à M. Lozano ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Gibaud-Gentili ; Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé.

EXCUSEE : Mme Pibouleau-Blain.

ABSENTE : Mme Loupien-Suares

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE - Restauration et mise en sécurité du groupe sculpté "La fuite en Egypte" - église Saint-Esprit - Demandes de subvention à la DRAC Aquitaine et au département des Pyrénées-Atlantiques.

M. ETCHEGARAY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'église Saint-Esprit abrite un imposant groupe sculpté du 15^{ème} siècle, « la fuite en Egypte » en bois polychrome, et inscrit au titre des monuments historiques depuis 1906.

L'église Saint-Esprit subissant régulièrement des actes de vandalisme, la Ville de Bayonne a décidé de restaurer cette oeuvre et de prendre les mesures nécessaires pour la protéger contre les actes de vandalisme et de déprédation.

Les devis obtenus après consultation de plusieurs entreprises habilitées permettent aujourd'hui d'engager les dépenses correspondantes pour montant total de 15 242 € HT soit 6 712 € HT pour la restauration et 8 530 € HT pour la mise en sécurité.

Les crédits d'investissement ont été inscrits au Budget primitif 2009.

Cette statue étant protégée au titre des Monuments historiques, l'aide financière de l'Etat peut être sollicitée.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la DRAC Aquitaine – Conservation régionale des monuments historiques- et du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.